



CHANTEAU N° 10/2023
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 11 avril 2023

le Conseil municipal de la commune de Chanteau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Christel BOTELLO, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 avril 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

Présents : BOTELLO Christel, PRONO Gilles, RISSET Jean-Philippe, COROLLER Camille, COUTANCEAU Stéphanie, GAILLOT Vanina, ETIENNE Chantal, COROLLER Didier, DANTHU François, PERDOUX Marc,

Membres excusés : TAVARES MARQUES Charlène (donne procuration à Madame Vanina GAILLOT), VUOTTO-MOAN Julie (donne procuration à Madame Stéphanie DUCLOUX), BONNEAUD Eliane (donne procuration à Madame Christel BOTELLO)

Membre non excusé : DUMERY Ghislain

Secrétaire de séance : PERDOUX Marc

Délibération

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET CCAS

Madame le Maire rappelle que tous les ans, les associations demandent une subvention pour leur fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide pour l'année 2023, l'attribution aux associations qui en ont fait la demande, une subvention de fonctionnement pour un montant total de **9 275 € et de 6 000 € pour le CCAS.**

Le détail du versement est indiqué ci-dessous :

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

Article 65748 Subventions versées aux associations

	Subvention 2023
USMC	2 125,00 €
Amicale des donneurs de sang	150,00 €
SHOL	100,00 €
Chanteau Judo Club	1 150,00 €
ACCA	2 800,00 €
Comité des Fêtes de Chanteau	2 000,00 €
Nurses and Co	300,00 €
FCPE	150,00 €
Conciliateur de justice	100,00 €
30 Millions d'amis	150,00 €
Sout Total 1	9 025,00 €
USEP (Ecole)	250,00 €
Sout Total 2	250,00 €

Total général hors CCAS	9 275,00 €
--------------------------------	-------------------

Article 657362 Subvention versée au CCAS

CCAS	6 000,00
------	-----------------

Total des subventions versées en 2023	15 275,00
--	------------------

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Madame le Maire,



Christel BOTELLO

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte publié le :
Transmis au représentant de l'Etat le :